



SIRMOTOM

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014

Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

LE MOT DU PRESIDENT



Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM

Dans un contexte toujours difficile, des comportements nouveaux sont en pleine émergence. Les déchets d'un foyer sont le miroir de sa consommation, et ils évoluent constamment. L'heure n'est plus au gaspillage, mais à la valorisation de l'ensemble des ressources dont nous disposons tous, à des degrés divers.

C'est pourquoi, le SIRMOTOM a mis en œuvre plusieurs opérations, susceptibles d'amorcer, et d'accompagner ces changements comportementaux.

Des projets dont la vocation est de proposer aux citoyens des solutions concrètes afin de faire face, à notre échelle, aux grands défis de notre époque, qu'ils soient environnementaux, mais également économiques.

Cette mobilisation, nous la poursuivrons durant les prochaines années, afin de dépasser les objectifs fixés par une réglementation en mutation positive, mettant l'accent sur la valorisation nécessaire des déchets, et les adapter à la réalité du terrain.

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Énergétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2014. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et factures émises.

RAPPEL

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.



Introduction	P. 2
2014 : évènements marquants	P. 4

1 Carte d'identité

Territoire	P. 8
Compétences	P. 10
Organisation	P. 11

2 Indicateurs techniques

Collecte	P. 16
Traitement	P. 23
Réduction des déchets	P. 24
Communication	P. 26
Déchetteries	P. 27

3 Indicateurs financiers

Dépenses de fonctionnement	P. 32
Dépenses d'investissement	P. 34
Recettes	P. 35



2014 : Evènements marquants de l'année



Janvier/Février

Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

L'opération expérimentale, qui a démarrée fin 2013, s'est vu prolongée en 2014. 60 foyers témoins sur les foyers candidats supplémentaires ont été retenus, et dotés en début d'année.

Suite au succès de l'opération « Poules », cette dernière a été généralisée. Un nouvel appel à candidature a permis de doter 50 foyers de deux poules Sussex et d'un poulailler en novembre 2014.

Avril

Lancement de l'application mobile

Pour faciliter l'accès à l'information sur la gestion des déchets, le SIRMOTOM a lancé son application mobile, regroupant l'ensemble des informations utiles sur l'activité du Syndicat.



Avril

Foire de la Saint Parfait 2014

Le SIRMOTOM a présenté un stand sur une thématique d'actualité : le gaspillage alimentaire.

Réalisé en partenariat avec l'ADAPEI 77 (antenne de Montereau), il a attiré l'attention des visiteurs sur les problématiques économiques, sociales et environnementales soulevées par ce sujet.





Juin

Tournée des DEEGLINGUES 2014

Organisée lors du vide grenier de la commune d'Esmans, le stand avait pour vocation d'inciter les usagers à rapporter leurs équipements électriques et électroniques (DEEE) usagés dans les différents points de collecte à leur disposition sur le territoire

Septembre

Nouveau guide de tri

Fort des retours d'expériences précédents, le SIRMOTOM a élaboré un nouveau guide de tri, et un mémotri, qui ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des collectivités adhérentes.



Novembre

Cours de cuisine anti-gaspillage

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le SIRMOTOM a organisé un cours de cuisine afin d'agir contre ce gaspillage.

L'objectif était d'apprendre aux participants des « trucs et astuces », afin de les aider à accommoder leurs restes.

Décembre

Lancement de l'opération "Lombricomposteurs"

En fin d'année, le SIRMOTOM a lancé la fourniture gratuite de lombricomposteurs, destinés aux foyers ne pouvant pas réaliser un compostage « traditionnel ».





1

Carte
d'identité



1 Carte d'identité Le Territoire

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des Déchets Ménagers depuis le 19 mai 1972. Sa compétence « collecte des ordures ménagères et assimilées » s'étend aujourd'hui sur un territoire de 40 communes réparties sur :

- la Communauté de Communes « des Deux Fleuves »,
- la Communauté de Communes « Moret Seine-et-Loing »,
- la Communauté de Communes du « Gâtinais Val de Loing »,
- La Communauté de Communes « Brie Nangissienne »,
- la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »,
- 10 communes indépendantes.

Communauté de communes de la Brie Nangissienne

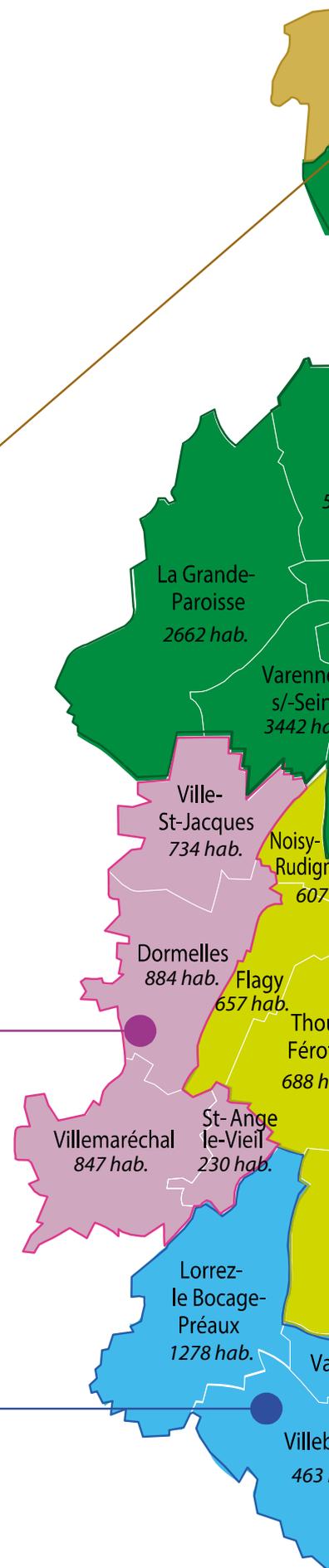
Nombre d'habitants : 975

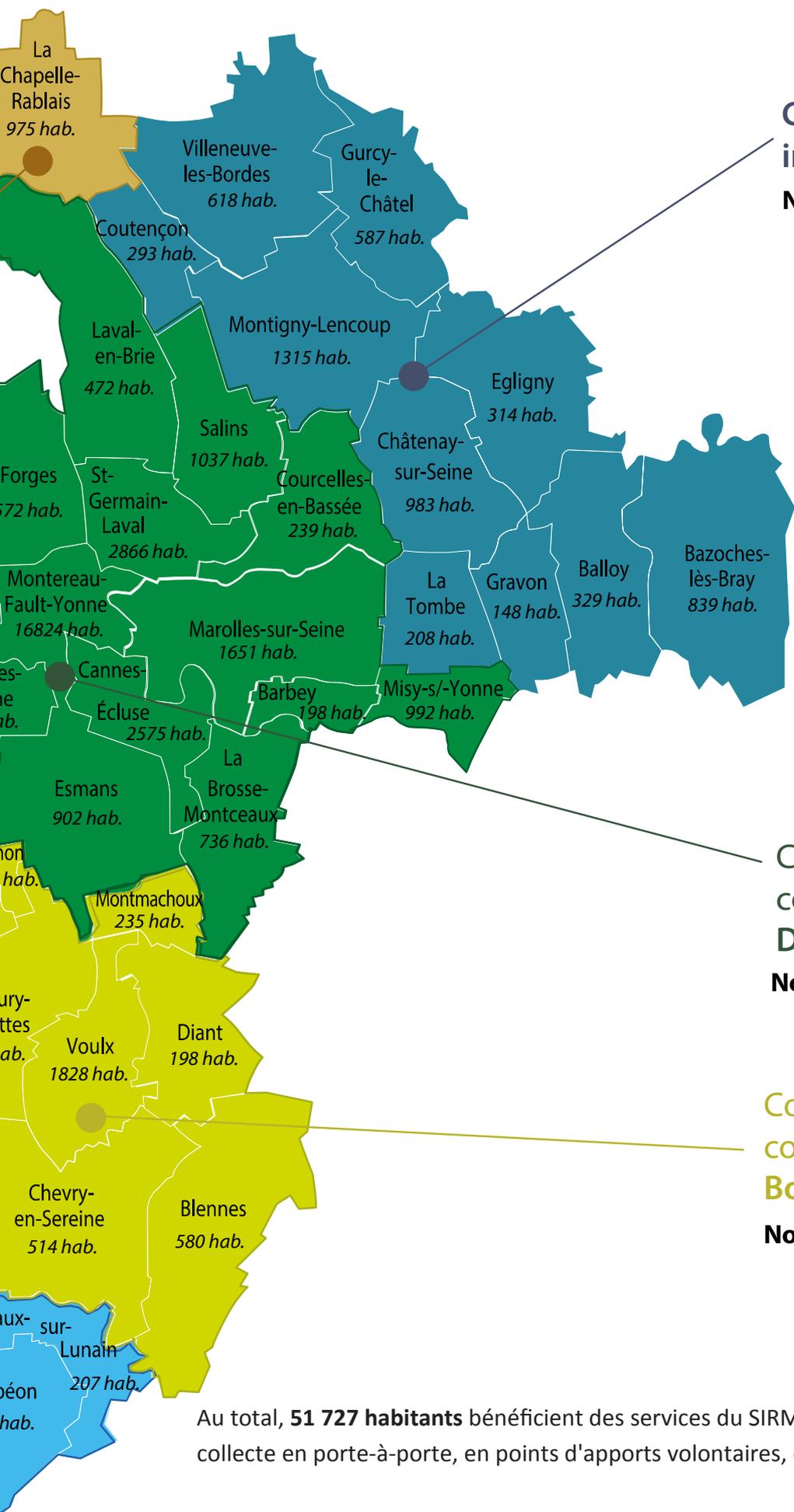
Communauté de communes Moret Seine-et-Loing

Nombre d'habitants : 2 695

Communauté de communes Gâtinais Val de Loing

Nombre d'habitants : 1 948





Communes indépendantes

Nombre d'habitants : 5 634

Communauté de communes des Deux Fleuves

Nombre d'habitants : 35 165

Communauté de communes Bocage Gâtinais

Nombre d'habitants : 5 307

Au total, **51 727 habitants** bénéficient des services du SIRMOTOM en matière de collecte en porte-à-porte, en points d'apports volontaires, et en déchetteries.



1 Carte d'identité Les Compétences

Suite à la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, l'aspect économique et environnemental de la gestion des déchets a été davantage pris en compte, entraînant notamment des regroupements communaux. C'est dans ce contexte que le SIRMOTOM s'est développé.

Le SIRMOTOM assure la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des artisans et commerçants (*sous condition qu'ils soient assimilables à des ordures ménagères, en nature et en quantité*).

Le SIRMOTOM gère les services suivants :

La pré-collecte et la collecte

Gestion du parc des conteneurs et des bornes (pré-collecte)
Collecte en porte-à-porte
Collecte en point d'apport volontaire (P.A.V.)



La valorisation et le traitement

Les déchets collectés sont valorisés par le biais du recyclage, ou par valorisation énergétique. D'autres déchets, selon la nature, sont traités par enfouissement.



La gestion des deux déchetteries

Montereau-Fault-Yonne

Voulx



La communication et sensibilisation

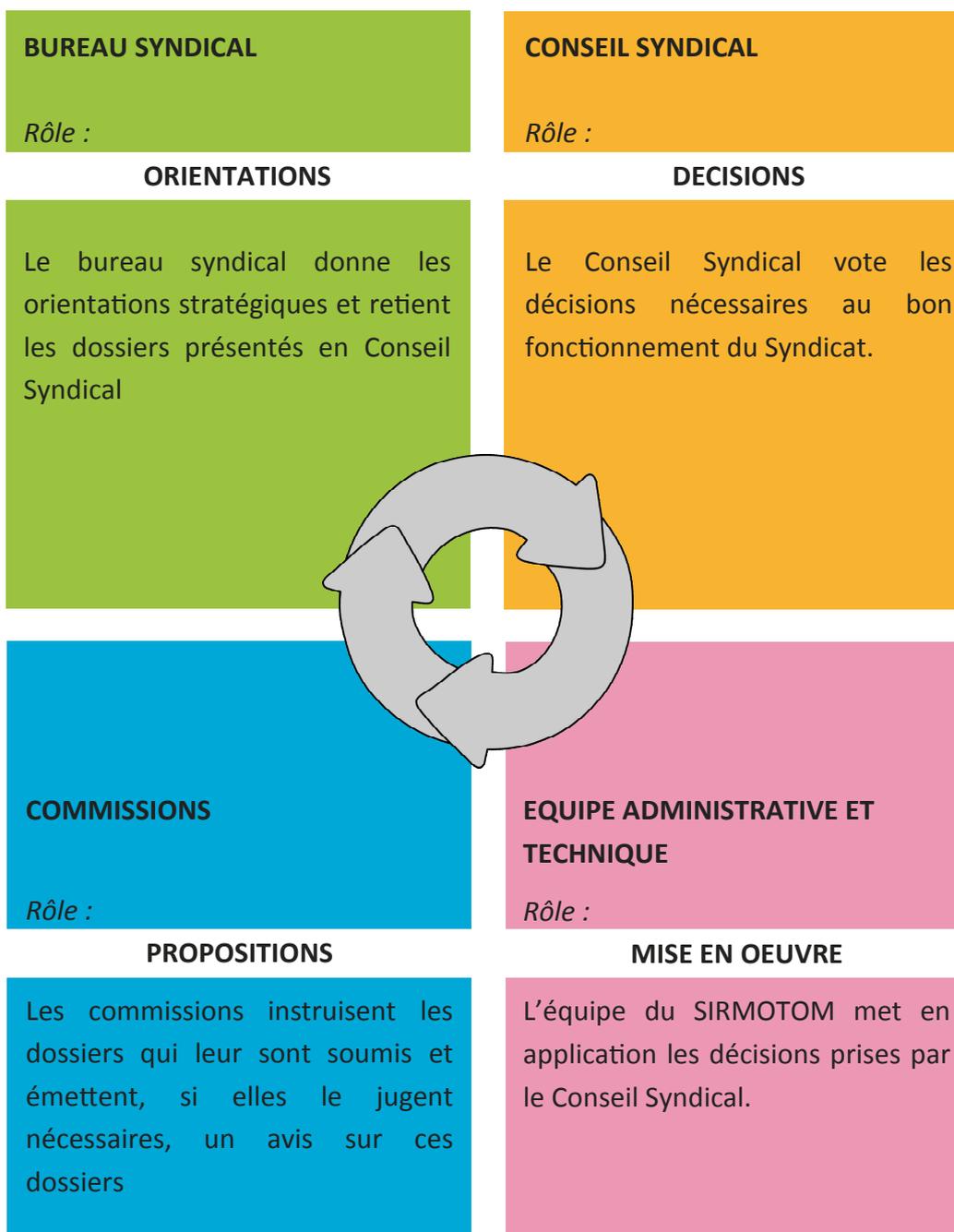
Animations, informations sur les services destinés aux acteurs territoriaux et à la population.



1 Carte d'identité L'Organisation

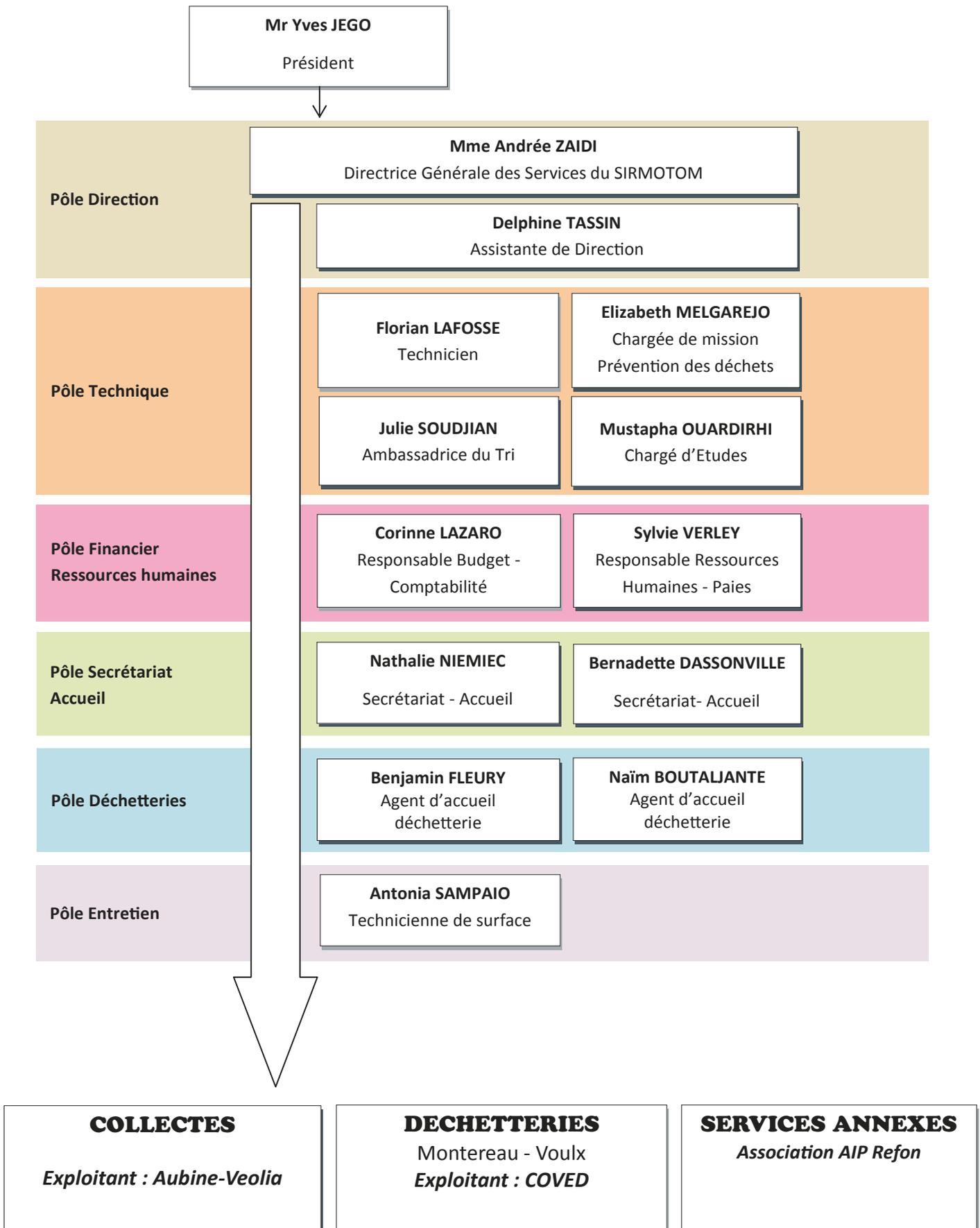
Organes politiques

L'année 2014 a été une période transitoire pour le Conseil Syndical du SIRMOTOM. En effet, le Conseil sortant a décidé de modifier les statuts du Syndicat, et d'introduire une représentation en fonction de la population des collectivités représentées. Dans l'attente de l'approbation de ces modifications, un Conseil provisoire a été élu et a siégé durant l'année. Ces modifications ont impacté seulement sur le nombre de représentants, sans modifier le fonctionnement du Syndicat.



Equipe administrative et technique

Le SIRMOTOM est composé d'une équipe de 13 agents répartis dans différents services, selon l'organigramme suivant :



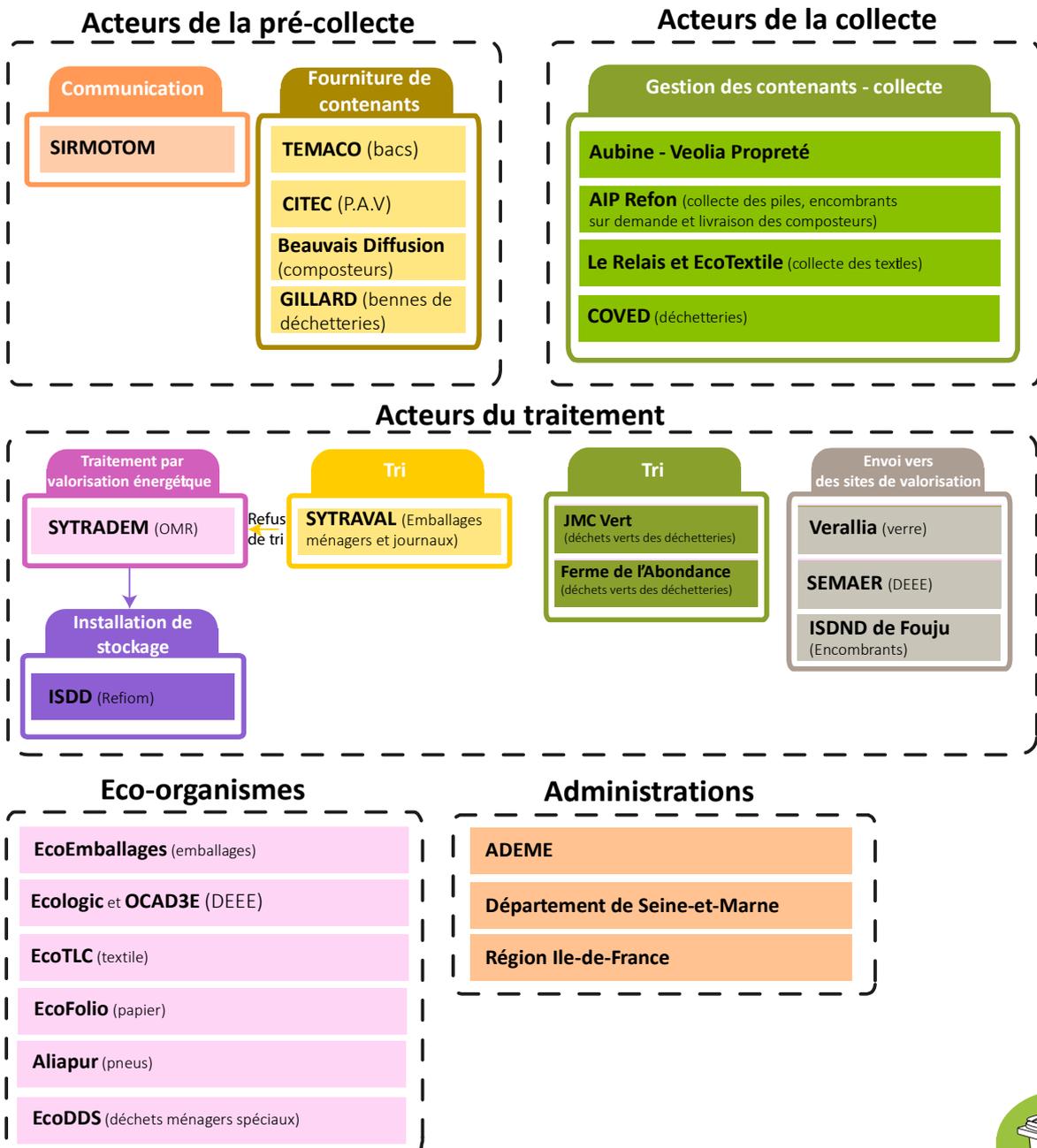
Les équipements du SIRMOTOM

Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants :

- Un bâtiment administratif situé à Montereau,
- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel,
- Une plate-forme de transfert du verre à Montereau,
- Un quai de transfert pour la collecte sélective destinée au Centre de Tri SYTRAVAL à Nangis,
- Deux déchetteries situées à Montereau et à Voulx.

Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Une multitude d'acteurs de nature différente intervient dans le processus de la gestion des déchets, à différents postes (la pré-collecte, la collecte et le traitement).





2

Indicateurs techniques

2 Indicateurs techniques Collecte

La collecte des déchets est assurée par la société Aubine-Veolia Propreté, dans le cadre du marché qui a été confié en date du 01/12/2010 et qui s'achèvera le 01/12/2015.

Les véhicules de collecte, ainsi que le site d'exploitation, sont situés à Montereau, à côté du siège social du SIRMOTOM. Les emballages et les journaux/revues/magazines sont ramenés au quai de transfert puis envoyés au Centre de Tri de Nangis, SYTRAVAL.

En 2014, afin d'améliorer le transfert des emballages, le hall de déchargement a été agrandi pour éviter les envois de déchets.

La société dispose d'un effectif permanent de 27 personnes, encadré par un chef d'exploitation. À cet effectif s'ajoute des intérimaires, embauchés en fonction des besoins.

Le SIRMOTOM collecte d'autres flux de déchets, par l'intermédiaire de prestataires et de partenaires : les textiles, les piles et les encombrants sur demande.



Le suivi de collecte

Lors de chaque tournée de collecte sélective, les ripeurs assurent un contrôle visuel du contenu de chaque bac jaune. Si plus de 3 erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « refus de tri » indiquant le numéro vert des ambassadeurs du tri.

Le collecteur a procédé à **1932 refus de collecte** durant l'année 2014. Pour chaque refus de collecte, un ambassadeur de tri est missionné pour rencontrer l'utilisateur, pour lui apporter des informations sur les consignes de tri, et lui communiquer le guide de tri du SIRMOTOM.



Les modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collectes selon les flux de déchets concernés. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population :

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères résiduelles	Aubine – Veolia Propreté	1 à 4 fois par semaine	Bac couvercle grenat
Emballages recyclables	Aubine – Veolia Propreté	0,5 à 1 fois par semaine	Bac couvercle jaune
Encombrants	Aubine – Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Déposés au sol
Encombrants sur demande	AIP Réfon (Association pour l'insertion professionnelle de la région de Fontainebleau)	Sur appel téléphonique	Déposés au sol
Papier administratif	Aubine – Veolia Propreté	1 fois par mois	Bac couvercle bleu

Collecte en apport volontaire			
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Densité
Verre	Aubine – Veolia Propreté	Borne	1 borne pour 364 habitants
Journaux, revues, magazines	Aubine – Veolia Propreté	Borne	1 borne pour 411 habitants
Sapins de Noël	Aubine – Veolia Propreté	Déposés au sol	1 point de collecte pour 957 habitants
Textiles	Eco-Textile / Le Relais	Borne	1 borne pour 995 habitants
Piles	AIP Réfon	Borne	1 borne pour 1 125 habitants



Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des ordures ménagères (OMR) et à la collecte sélective (CS). Cette dotation est assurée par Aubine—Veolia Propreté, qui est en charge de leur maintenance et du remplacement.

La fourniture des bacs varie en fonction du volume adapté au besoin de l'habitant. Pour la collecte des ordures ménagères résiduelles les bacs varient entre 140L, 240L, 340L et 750L et en collecte sélective de 140L, 240L, 340L et 660L.



Evolution de la fourniture des bacs :

Nombre de bacs par type de collecte	2011	2012	2013	2014
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (bac couvercle grenat)	22 648	23 017	23 292	23 533
Collecte Sélective (bac couvercle jaune)	17 488	17 782	18 025	18 269

Types d'intervention en 2014	OMR	CS
Dotation	251	440
Retrait	13	196
Dotation échange	174	
Retrait échange	171	
Remplacement conteneur cassé	245	168
Remplacement conteneur volé	18	6
Remplacement conteneur brûlé	25	5
Couvercle cassé	30	2
Roue cassé	27	3

Ces interventions répondent à l'évolution urbaine, sociale et économique du territoire (démolitions ou constructions de nouveaux logements, emménagements ou départs des habitants, fermetures ou ouvertures de nouveaux commerces, etc).

Concernant les bacs de collecte des papiers administratifs (couvercle bleu), ils sont destinés uniquement aux administrations publiques.



Parc des bornes d'apport volontaire

Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire (P.A.V.) pour la collecte de verre et des journaux/revues/magazines, répartis sur les 40 communes. En 2014, on dénombre 142 bornes verre, et 126 bornes journaux/revues/magazines installées.

Le nettoyage et l'entretien des points d'apport volontaire sont assurés par le Syndicat, via le prestataire privé, qui intervient également pour le remplacement des bornes en cas d'incendie ou de dégradation.

Communes	Papier	Verre
Balloy	1	1
Bazoches les Bray	2	2
Blennes	1	1
Barbey	1	1
Cannes Ecluse	5	6
Chatenay sur Seine	3	4
Chevry en Sereine	2	2
Courcelles en Bassée	2	2
Coutençon	1	1
Diant	1	1
Dormelles	2	3
Egigny	1	1
Esmans	3	3
Flagy	3	3
Forges	2	2
Gravon	1	1
Gurcy le Châtel	2	2
La Brosse Montceaux	2	4
La Chapelle Rablais	2	2
La Grande Paroisse	5	6

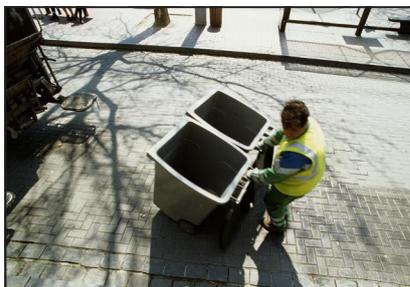
La Tombe	1	1
Laval en brie	2	2
Lorrez le Bocage	3	3
Marolles-sur-Seine	4	6
Misy sur Yonne	3	4
Montereau	26	31
Montigny Lencoup	3	3
Montmachoux	1	1
Noisy Rudignon	2	2
Saint Ange le Vieil	1	1
Salins	3	3
St Germain Laval	8	8
Thoury Ferrottes	2	3
Varennnes-sur-Seine	10	10
Vaux sur Lunain	1	1
Ville Saint Jacques	2	2
Villebéon	3	3
Villemaréchal	2	3
Villeneuve les Bordes	2	2
Voulx	5	5
Total	126	142

Pour rendre plus efficace la collecte en P.A.V, le SIRMOTOM doit constamment adapter ce parc aux besoins des habitants. Des nouvelles installations ou des changements d'emplacement sont envisagés, mais sont parfois rendus impossibles, faute d'accord des communes.



Parc des camions de collecte

Afin d'assurer sa prestation de collecte, Aubine possède un parc composé de 13 camions de collecte, dont 12 destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et à la collecte sélective (CS) et 1 destiné à la collecte des points d'apport volontaire (P.A.V).



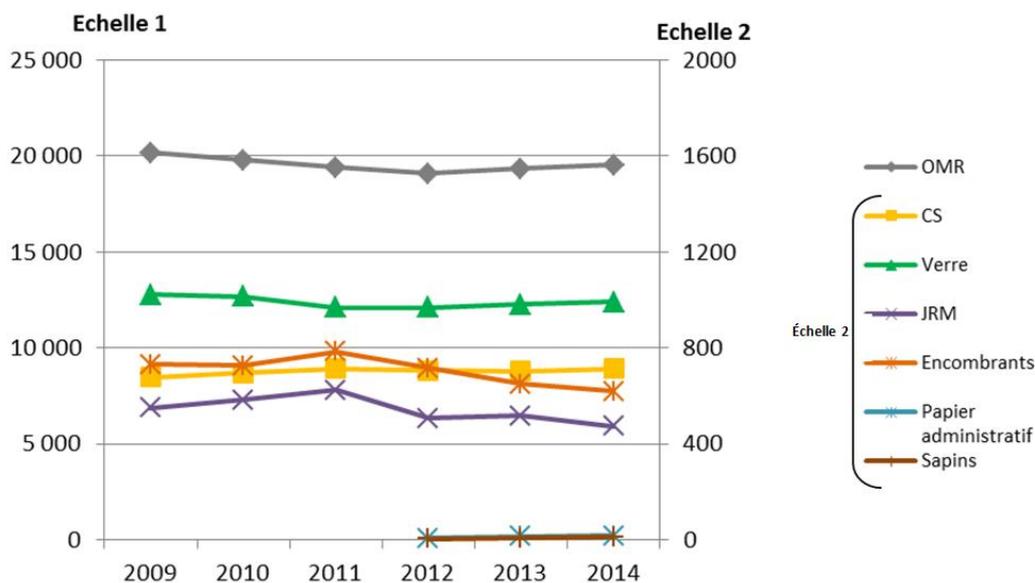
Les tonnages collectés

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des tonnages collectés par flux de déchets en porte-à-porte, en point de regroupement et en P.A.V. :

Evolution du tonnage collecté par flux et par an

	OM	CS	Encombrants	Verre	JRM	Papier administratif	Sapins
2009	20167	678	731	1023	549		
2010	19791	696	726	1014	582		
2011	19409	714,06	785,8	969,18	622,78		
2012	19104,40	704,68	714,65	968,22	507,88	6,34	4,52
2013	19350,48	702,95	650,60	982,22	518,02	15,12	5,68
2014	19529,67	712,88	618	991,12	474,46	16,86	11,28

Evolution des tonnages des déchets collectés

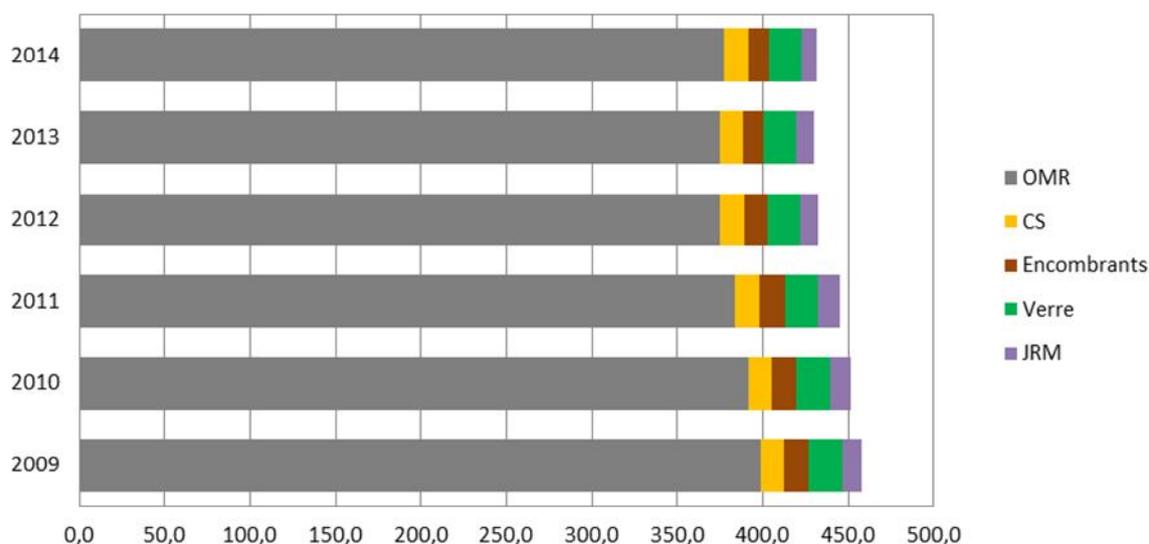


Depuis l'année 2013 le tonnage des déchets collecté présente une augmentation globale, variable selon les types de flux. D'une manière générale, le tonnage collecté a augmenté de **129 tonnes** entre 2013 et 2014.

Evolution du poids collecté de déchets par habitant et par an (kg/habitant)

	OM	CS	Encombrants	Verre	JRM	Papier administratif	Sapins
2009	398,9	13,4	14,5	20,2	10,9		
2010	391,4	13,8	14,4	20,1	11,5		
2011	383,9	14,1	15,5	19,2	12,3		
2012	375,1	13,8	14	19	10	0,1	0,1
2013	374,6	13,6	12,6	19	10	0,3	0,1
2014	377,6	13,8	11,9	19,2	9,2	0,3	0,2

Evolution du poids collecté par habitant et par an (kg/habitant)



La quantité des ordures ménagères résiduelles collectée a diminué progressivement entre 2009 et 2014. En 2014, la production globale des déchets par habitant a augmenté de deux kilos par rapport à l'année 2013.

Depuis 2009, les tonnages collectés de déchets recyclables n'ont globalement pas évolués.

La quantité des emballages triés et des JRM est en dessous de la moyenne nationale : 23 kg/hab./an contre 46 kg/hab./an au niveau national. Elle est également inférieure à la performance départementale, qui est de 39 kg/habitant/an.

Une redynamisation de la communication sur le tri sélectif auprès des usagers est impérative. Pour cela, des moyens financiers devront être mobilisés durant les prochaines années.



La collecte des textiles

En 2014, 117,5 tonnes de textiles ont été collectées sur les 48 points d'apports volontaires gérés par le SIRMOTOM.

En 2011, la compétence « collecte des textiles » a été reprise par le SIRMOTOM. Pour le développement de cette collecte, le Syndicat a contractualisé avec deux opérateurs : Le Relais et EcoTextile.

Ces deux opérateurs valorisent les textiles collectés sur les 48 points d'apports volontaires répartis sur le territoire du SIRMOTOM (Eco-Textile 25 points et Le Relais 23 points).

Sur la même année, le SIRMOTOM a contractualisé également avec l'éco-organisme du textile, EcoTLC qui verse un soutien annuel pour la collecte et le traitement de ces textiles.



Evolution du tonnage de textiles collecté

	2012	2013	2014
Total	96,5	109,8	117,5

La collecte des encombrants sur appel téléphonique

La convention avec AIP REFON pour la collecte des encombrants sur appel téléphonique a été renouvelée le 22 septembre 2014. L'association intervient moyennant une participation financière de l'utilisateur de 20 € pour le 1^{er} m³, puis 10 € par m³ supplémentaire.

Année	Nombre d'interventions	M ³
2010	6	42
2011	19	155
2012	20	100
2013	18	71
2014	19	82

La collecte des piles usagées

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les habitants ont la possibilité de recycler les piles usagées en les déposant dans des bornes à piles spécifiques disposées dans les mairies et les communautés de communes.

Dans le cadre d'une lettre de commande en date du 17 septembre 2014, les bornes à piles sont collectées par l'association AIP REFON, qui dépose leur contenu en déchetterie.

Sur l'année 2014, 9 bornes ont été collectées. En moyenne, la quantité de piles collectée par AIP Réfon est de 453 kilos par an.



2 Indicateurs techniques Traitement des déchets

Les ordures ménagères

Le traitement des ordures ménagères, des emballages recyclables et des journaux/revues/magazines est confié au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM).

Les ordures ménagères sont valorisées au Centre de Valorisation Energétique (CVE), exploité par la société SOVALEM, dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

Le SIRMOTOM assure le traitement du verre, des encombrants et des flux collectés en déchetteries.

En 2014, les tonnages du SIRMOTOM traités par le CVE s'élevaient à 20 583,60 tonnes, représentant une augmentation de 3,8 % par rapport à 2013.

Les causes possibles de cette augmentation sont :

- Le détournement d'une partie du flux « tout venant » vers le flux « incinérables » en déchetterie, grâce à un meilleur tri ;
- L'augmentation de la production des OMR par habitant. Cette augmentation est possiblement dû à une dégradation du tri des encombrants et des JRM, qui se retrouvent dans les OMR. D'autres causes, comme un changement de mode de consommation, pourraient expliquer ce phénomène.

Les emballages ménagers (CS) et les journaux, revues, magazines (JRM)

Les emballages et les journaux/magazines/revues collectés par Aubine sont déchargés sur les quais de transfert du SIRMOTOM situés sur le site du CVE, puis transférés par gros porteurs vers le Centre de Tri de Nangis.

Une partie des emballages est directement vidée par la société Aubine-Veolia Propreté sur le Centre de Tri de Nangis en raison de la proximité géographique de certaines zones de collecte avec le Centre de Tri.

Tonnages des emballages recyclables et des JRM au Centre de Tri de Nangis

	Emballages	JRM
Tonnages entrants	686,5	469,3
Tonnages refus	106,3	26,8
Tonnages sortants	580,2	442,5

L'écart entre les tonnages collectés, réceptionnés et triés, s'explique d'une part par les stocks d'emballages et de JRM existants sur les quais de transfert, et d'autre part par le stock en attente d'être trié sur le Centre de Tri.

En 2014, un taux de 15,5 % (12,21 % en 2013) pour les emballages et 5,7 % (6,21 % en 2013) pour les JRM de refus de tri a été constaté. La moyenne pondérée aux tonnages entrants est de 11,52 %.

Le verre

Le verre est réceptionné sur une plate-forme de stockage, située sur le site du CVE. La société Verallia (recycleur de verre ménager) vient chercher cette matière première directement sur la plate-forme.



2 Indicateurs techniques La réduction des déchets

En 2011, Le SIRMOTOM, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) s'est engagé dans un Programme de Prévention des Déchets, qui comprend un plan d'actions, avec pour objectif de réduire la production des déchets de 7 % en 5 ans. En 2014, le SIRMOTOM a continué la mise en place opérationnelle de ce programme, en mettant notamment en place des nouveaux services, et en sensibilisant les administrés aux gestes écoresponsables.

L'opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

L'expérimentation, démarrée fin 2013, a été prolongée en 2014 avec la participation de 60 foyers témoins supplémentaires, retenus parmi les 500 demandes initiales. La dotation s'est déroulée au cours de deux sessions :

- **Janvier 2014** : 30 foyers.
- **Février 2014** : 30 foyers.

Cette expérimentation a pris fin en juin 2014, avec les résultats suivants :

- En 6 mois, les 100 foyers ont évité la production de 10 tonnes de déchets ;
- Le potentiel de réduction de déchets par personne est de 33 kg/an ;
- Un couple de poules produit en moyenne 10 œufs par semaine ;
- Les participants ont pris conscience du gaspillage alimentaire, et de l'impact environnemental positif de l'opération.

Suite à ces résultats, l'opération « Poules » a été généralisée en 2014. Un nouvel appel à candidature a été lancé. Ainsi, 50 foyers supplémentaires ont été dotés de deux poules et d'un poulailler en novembre 2014.



Le compostage individuel

Cette opération, démarrée en 2010, s'est intensifiée avec la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets. De 2010 à 2014, 2 758 foyers ont été dotés d'un composteur individuel.

La fourniture de composteurs individuels a été confiée à la société *Beauvais Diffusion* et l'installation chez les particuliers à l'*Association d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau (AIP REFON)*.

Une brève formation sur les consignes d'utilisation est assurée par AIP REFON lors de la livraison et du montage des composteurs. A cette occasion, un bio-seau et le guide du compostage du SIRMOTOM sont fournis.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la dotation des composteurs individuels par année sur le territoire du SIRMOTOM :

Dotation de composteurs individuels par an

	2010	2011	2012	2013	2014
Total	1209	871	217	206	255



Les formations au compostage et au jardinage au naturel

En 2014, le SIRMOTOM en partenariat avec le Lycée Horticole de Forges a proposé 10 séances de formation au compostage, et au jardinage au naturel.



La distribution des lombricomposteurs

Pour rendre possible la valorisation des biodéchets pour les habitants en appartement, le SIRMOTOM propose gratuitement des lombricomposteurs. En 2014, 20 foyers ont été ainsi dotés, et ont reçu le nouveau « Guide du lombricompostage » conçu par le SIRMOTOM.



Le compostage collectif

En complément des actions citées précédemment, le SIRMOTOM a inauguré 2 sites expérimentaux de compostage collectif dans des résidences de Montereau.

Cours de cuisine antigaspillage alimentaire

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le SIRMOTOM a proposé un cours de cuisine antigaspillage alimentaire. 18 personnes étaient présentes.



Sensibilisation Scolaire

41 classes ont été sensibilisées au tri sélectif, à la réduction des déchets, aux produits dangereux et au compostage.

Sensibilisation en évènements

Comme chaque année, le SIRMOTOM était présent lors de la Foire de la Saint-Parfait au mois d'avril. Le thème du stand était « La lutte contre le gaspillage alimentaire ». Les visiteurs ont reçu des informations et de conseils sur ce thème, mais également sur l'élevage de poules et la pratique du compostage.

Le SIRMOTOM a également sensibilisé les usagers sur le compostage et sur le gaspillage alimentaire lors des journées « Portes Ouvertes » du Lycée Horticole de Forges, et lors de la Fête des saveurs à Marolles-sur-Seine.



Ateliers sociolinguistiques

En partenariat avec la Ville de Montereau, le SIRMOTOM a participé à deux séances sociolinguistiques proposées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en intervenant sur la thématique du gaspillage alimentaire

Distribution du kit « Stop Pub » dans toutes les communes adhérentes.



2 Indicateurs techniques Communication

La communication auprès des usagers s'articule autour d'actions diverses : des stands, des animations en milieu scolaire et auprès du grand public, de la communication écrite. Le SIRMOTOM crée et diffuse plusieurs types de supports : le calendrier de collecte, le mémo-tri, le guide du compostage et du lombricompostage, la mise à jour du site internet, l'affichage évènementiel, etc. Ces éléments sur différents canaux de communication permettent une sensibilisation optimale de la population.

Au cours de l'année 2014, le SIRMOTOM a conçu plusieurs nouveaux outils de communication :

- Le nouveau « Guide de tri » et le « Memotri », distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
- Le Guide de l'élevage de poules pour réduire les déchets, distribué aux participants de l'opération, et publié sur le site internet du SIRMOTOM.
- L'habillage du véhicule de service du SIRMOTOM sur la collecte, l'élevage des poules et le compostage.



- La création de nouvelles illustrations de TOM, notamment pour la sensibilisation à la réduction des déchets, et pour la communication sur les nouveaux services du SIRMOTOM.



- La création du nouveau « Guide du lombricompostage », publié sur le site internet du Syndicat.
- La création du nouveau « Guide de Compostage », publié sur le site internet du Syndicat et distribué aux participants du « Compostage collectif ».
- Le livret « Nouveaux Services », distribué dans toutes les boîtes aux lettres, informe sur la mise en place de nouveaux services, notamment ceux liés à la réduction des déchets : le compostage individuel, la formation de compostage, l'élevage de poules, le lombricompostage et l'application mobile.
- L'application mobile SIRMOTOM, lancée en avril 2014.
- Les posters « Rentrée scolaire écologique » destinés aux écoles élémentaires.

Le SIRMOTOM dispose d'un site Internet remis à jour et étoffé régulièrement. L'accent est mis sur le développement des fonctionnalités et des informations disponibles. Le site a été visité **15 406 fois** en 2014, soit 811 visites supplémentaires par rapport à 2013.



2 Indicateurs techniques Les déchetteries

Les déchetteries du Syndicat, situées rue des Prés Saint Martin à Montereau et Route de Saint Ange à Voulx, sont ouvertes depuis octobre 1999. Leur exploitation a été confiée à la société COVED, dans le cadre d'un marché conclu en 2014 pour une durée de 5 ans.

Au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à enregistrement sous la rubrique n°2710, des garde-corps ont été installés sur les bords des quais, afin d'éviter toute chute accidentelle.

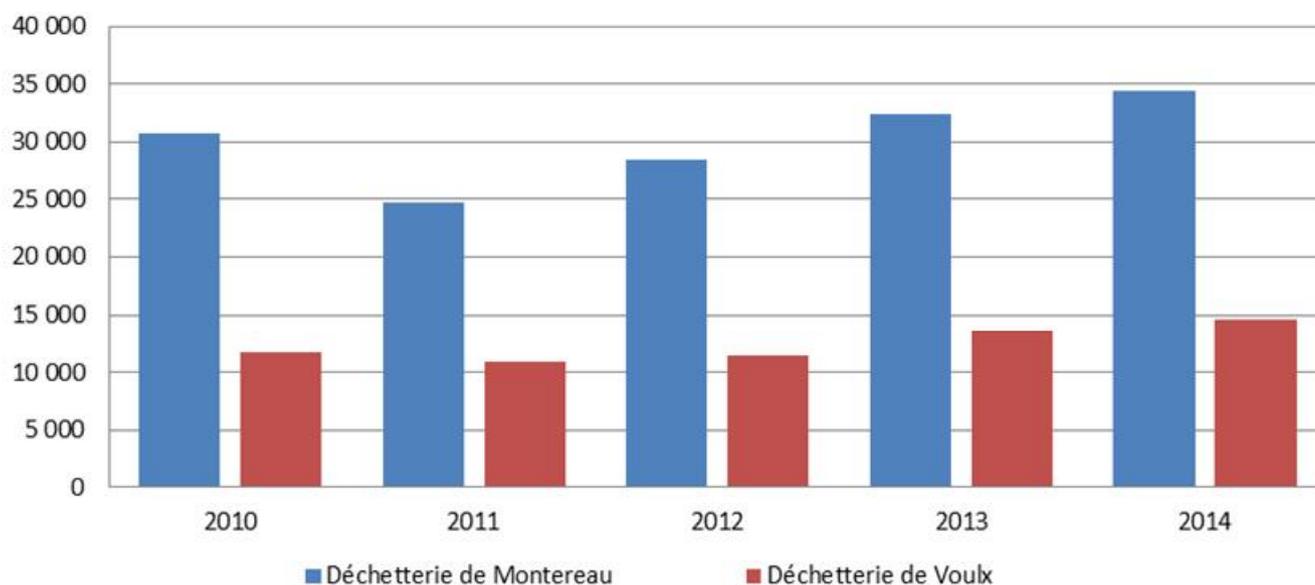
La fréquentation

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants, dans la limite de 52 m³ par an, sur présentation d'un badge délivré par les services du SIRMOTOM.

Durant l'année 2014, les deux déchetteries ont enregistré 49 088 visites, 34 463 à Montereau et 14 625 à Voulx.

Une hausse globale de la fréquentation de 7% a été constatée par rapport à 2013, de 22% par rapport à 2012, 38% par rapport à 2011 et de 16% par rapport à 2010.

Evolution de la fréquentation annuelle

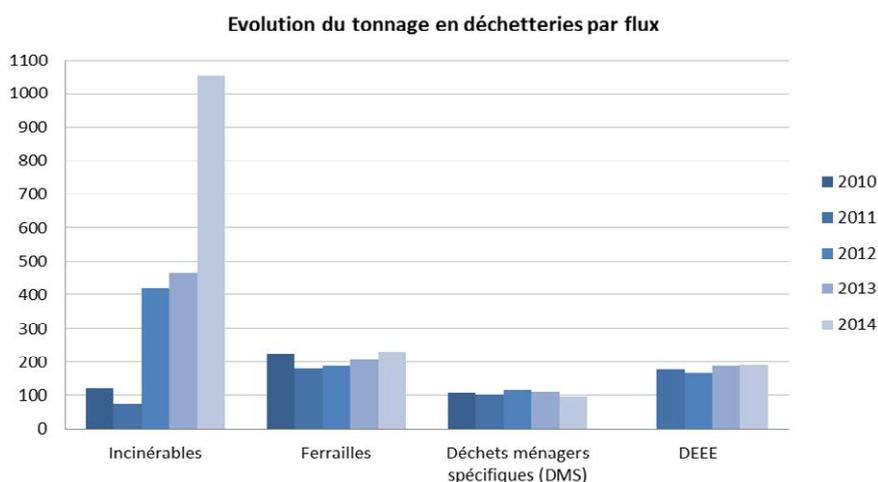
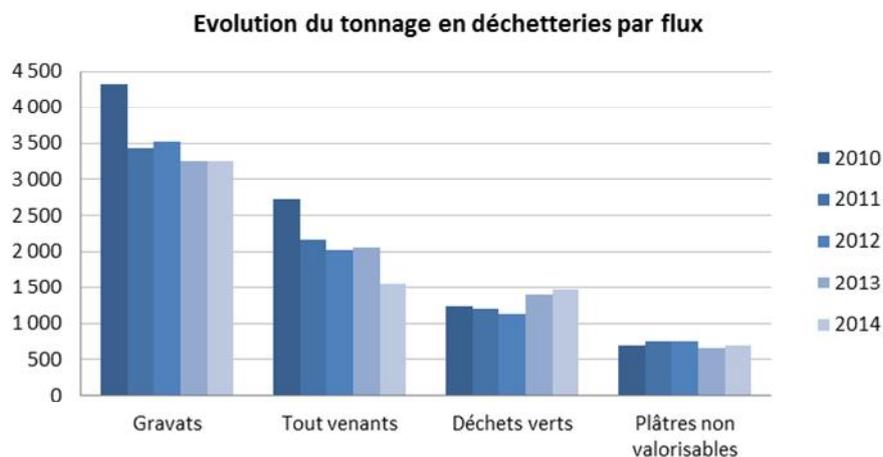


La majorité des visites est réalisée par des particuliers (95%), mais les déchetteries accueillent également des professionnels, des associations et des collectivités (5%).



Le type et quantité des déchets

Les graphiques suivants montrent l'évolution des dépôts des types de déchets pour la période 2010 - 2014.



La quantité des déchets incinérables a fortement augmenté en 2014, grâce à l'amélioration du tri en déchetterie permettant une valorisation plus efficace.

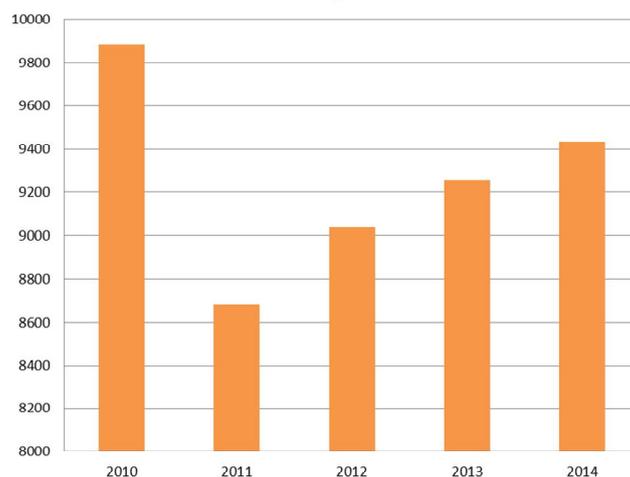
Par ailleurs, le SIRMOTOM a signé une convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la reprise et le traitement des déchets ménagers spéciaux collectés en déchetteries. Cette collecte a démarré début janvier 2014.

Les déchetteries réceptionnent d'autres déchets qui représentent des tonnages moins significatifs :

Type de déchet	Tonnage 2014
Terre	112,10
Carton	78,68
Plâtre valorisable	72,18
Pneu	42,04
Amiante	29,00
Huile de vidange	13,05
Pile	1,60
Batterie	0,77
Néon	0,59
Capsule Nespresso	0,51
Ampoule	0,25
TOTAL	350,77



Evolution des tonnages en déchetteries



La forte réduction du tonnage globale entre les années 2010 et 2011 s'explique par la mise en place et l'adoption de la nouvelle carte d'accès en déchetterie.

En 2014, les tonnages réceptionnés ont augmenté de 2% par rapport à 2013.

Les apports de déchets des professionnels

Depuis mars 2011, une tarification est mise en place pour les professionnels accédant aux déchetteries. En 2012, le SIRMOTOM a décidé de ne plus facturer les cartons apportés par les professionnels ; ils sont acceptés à titre gracieux.

Les tableaux ci-dessous montrent les déchets déposés par les professionnels en déchetteries :

Déchet	Voulx (m ³)	Montereau (m ³)	Total (m ³)
Tout venant encombrants	5	73	78
Tout venant incinérables		53	53
Gravat	2	41	43
Plâtre		20	20
Carton	1	13	13
Déchet vert	4	10	13
Ferraille	3	9	12
Amiante liée		1	1
TOTAL	14 m³	219 m³	233 m³





3

Indicateurs Financiers

3 Indicateurs financiers Dépenses de fonctionnement

Coût du service public

Le SIRMOTOM est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre. Comme toutes les administrations, son budget est constitué de charges (réparties entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement), de recettes liées aux contributions des adhérents, aux recettes diverses.

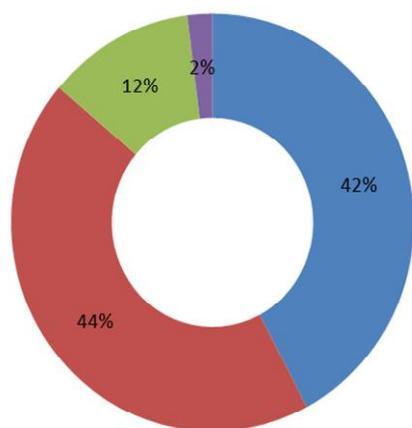
Ce chapitre a pour objet de détailler les dépenses du service, et les recettes liées à l'exercice 2014. Les éléments financiers sont extraits principalement du compte administratif.

Dépenses de Fonctionnement

Elles correspondent aux coûts des services et aux missions confiées aux prestataires, aux frais d'administration générale et de gestion des projets réalisés par le Syndicat.

Prestations de services

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts des prestations :

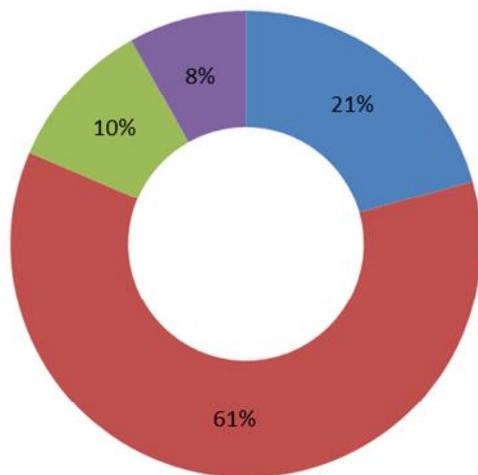


Prestations de services	Montant
Fourniture de pré-collecte et collecte des OMR, CS, encombrants, papier administratif et sapins par Aubine-Veolia Propreté. Collecte des piles et encombrants sur appel par AIP Réfon	2 804 256 €
Valorisation des OMR au Centre de valorisation énergétique et de la collecte sélective au Centre de tri par le SYTRADEM	2 916 792 €
Exploitation déchetteries du SIRMOTOM par COVERED	783 796 €
Utilisation déchetteries du SMETOM GEEODE	133 034 €
Total	6 637 878 €



Frais d'administration et charges techniques de réduction des déchets

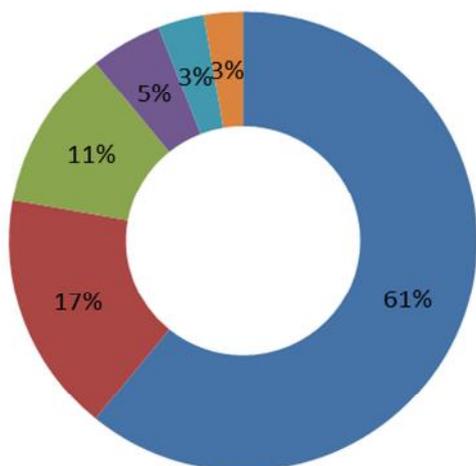
Le tableau et le graphique ci-dessous détaillent les frais de fonctionnement du Syndicat et met en évidence les frais directs des projets de réduction des déchets :



Frais d'administration et charges techniques de réduction des déchets		Montant
	Charges de structure	136 983 €
	Personnel	400 806 €
	Communication	68 238 €
	Projets de réduction des déchets	53 415 €
Total		659 442 €

Prestations de conseil

Le Syndicat fait appel à plusieurs cabinets de conseil pour des missions différentes, le tableau ci-dessous détaille les missions confiées pendant l'année 2014 :



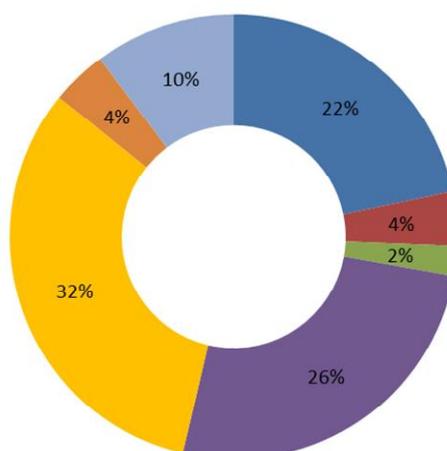
Prestations de conseil		Montant
	Contrôle d'exploitation des services : - Cabinet BBJ Environnement	99 025 €
	Assistance juridique - Cabinet d'avocats Ravetto Associates	27 639 €
	Accompagnement projets de réduction des déchets - Bureau d'études AEFEL - Cabinet de conseil Inddigo - Association Organeo - Cabinet Valopteam	18 415 €
	Audit de gestion de la Régie SYTRAVAL - Consultant Bert Jean Raphael	8 077 €
	Étude sur la tarification incitative : - Cabinet ABBD	5 196 €
	Frais de notaire - Société SCP Dumand	4 388 €
Total		162 739 €



3 Indicateurs financiers Dépenses d'investissement

Pendant l'année 2014 le SIRMOTOM a investi sur des fournitures, des projets de construction, des travaux et aménagements pour les différents équipements du Syndicat. La maîtrise d'œuvre et les études concernant ces projets sont également définies comme « investissement ». Les données ci-dessous montrent les montants investis en 2014 :

Charges d'investissement	Montant
 Fourniture pré-collecte et composteurs : Association Emeraude Créations (fourniture de composteurs) Société Beauvais diffusions (fourniture de composteurs et bio-seaux) Société TEMACO (fourniture de conteneurs) Société Plastic Omnium (bornes semi-enterrées)	134 134 €
 Fournitures et interventions informatiques : Agence de communication Gaya Éditeur de logiciels de gestion JVS Mairistem Entreprise d'électricité générale ETS Chastragnat	24 411 €
 Fournitures et travaux dans les bureaux : Société de travaux de maçonnerie Zidex Société fabricant d'abris de vélos Abri plus Société de mobilier de bureau CEPAL	13 489 €
 Maîtrise d'œuvre et études des projets (ressourcerie, déchetterie, hall de transfert et base de vie) : Bureau d'étude géotechnique Abrotec Cabinet d'architecture AT&E Bureau d'études Helair ingenierie Cabinet d'études Marc Merlin	159 666 €
 Travaux extension hall de transfert des emballages et papier et de la base de vie : ETS Chastragnat Société de travaux publics Gagneraud Construction Société de fabrication des accumulateurs électriques SAFT Dekra (contrôles techniques) Société de construction métallique Clapot Entreprise de plomberie Autin Jean-Maurice Société d'installation de portes industrielles Maviflex	198 426 €
 Travaux Centre de Valorisation Énergétique : Chantiers Modernes BTP	24 924 €
 Déchetteries : Caisse d'Épargne IDF (dernière échéance d'emprunt) Société G Gillard (fourniture de matériel des déchetteries) Société Epicure (travaux de mise en sécurité)	63 028 €
Total	618 077 €



3 Indicateurs financiers Recettes

En 2014, le Syndicat a perçu les contributions suivantes :

Produits	Montant
 Contribution des communes et communautés de communes adhérentes	7 134 452 €
 Soutiens des éco-organismes : Le syndicat a contractualisé avec les différents éco-organismes chargés des filières « responsabilité élargie du producteur ». Ces éco-organismes versent des soutiens pour la collecte et valorisation des déchets. Les flux de déchets concernés sont les emballages, papiers, déchets diffus spécifiques, textiles et les déchets d'équipements électriques et électroniques.	406 870 €
 Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) au titre de l'exercice 2014, est calculé en fonction des investissements réalisés en 2013.	193 362 €
 Vente des matériaux : Recettes issues de la vente des matériaux recyclables.	168 132 €
 Soutien à la réduction des déchets : Montant versé par l'ADEME soutenant les projets de réduction des déchets.	64 434 €
 Aide à l'emploi : Le SIRMOTOM a engagé un agent sous contrat d'avenir. Ce contrat est soutenu par une aide à l'emploi versé par l'Agence de Services et de Paiement.	17 635 €
Facturation des professionnels en déchetteries et des usagers dotés d'un poulailler et de deux poules (<i>ces montants n'apparaissent pas sur le graphique</i>).	6 673 €
Total	7 991 558 €

